

Droit européen de la propriété industrielle

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 12.0
- > Période de l'année : Enseignement dixième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Droit et science politique
- > Code ELP : 4J0ADEPC

Présentation

Les sources du droit des propriétés intellectuelles sont aujourd'hui, pour l'essentiel, celles du droit de l'Union européenne, et notamment des directives ayant conduit à une harmonisation des principales règles du droit d'auteur dans la société de l'information ou du droit des marques - qu'il s'agisse de la marque communautaire ou des titres de droit interne, régis par des lois nationales qui sont de simples oeuvres de transposition. Le cours propose ainsi, à partir de ces sources, une étude des aspects les plus discutés de la matière - portée du monopole d'exploitation conféré aux créateurs d'oeuvres de l'esprit, articulation entre contrefaçon et responsabilité des intermédiaires d'internet, étendue du droit de marque.

Évaluation

S1 Écrit/ S2 Oral
